



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2017



Collecte



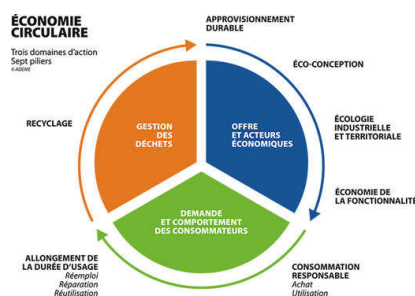
Tri



Recyclage



Valorisation



Économie circulaire



Réemploi

Rapport à la disposition du public sur www.grand-albigeois.fr et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

SOMMAIRE

1 Présentation.....	3
2 Compétences exercées.....	4
3 Organisation du service public.....	5
4 Les mesures de prévention.....	6
5 Ordures ménagères résiduelles.....	9
6 Filières Emballages Ménagers ET PAPIERS.....	13
7 Filières Biodéchets.....	19
8 Les déchetteries.....	21
9 Les déchets non ménagers.....	24
10 Bilan.....	25
11 INDICATEURS FINANCIERS.....	28
12 Emploi et conditions de travail.....	30
13 Bilan et perspectives.....	31
14 Tableaux de bord de synthèse.....	32

1 PRÉSENTATION

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée au 1^{er} janvier 2003. Située à la frange Sud du Massif Central (aux pieds du causse du Ségala), elle s'inscrit dans le commencement de la partie large de la vallée du Tarn. Les derniers chiffres du recensement font apparaître une progression démographique régulière qui la place 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.

1.1 Un territoire



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se compose de 17 communes, formant un bassin de vie autour de sa ville centre, ALBI, qui est la Préfecture du Tarn.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois couvre un territoire de 208,85 km².

1.2 Une dynamique

Découpage du territoire	Nombre de communes	Population légale 2013*	Part/ population totale	Population légale 2014*	Evolution 2011/2012*	% habitat vertical
Zone A : ALBI	1	49342	61,00%	49351	0,18%	20%
Zone B : ARTHES, CAMBON, CUNAC, FREJAIROLLES, PUYGOUZON, SAINT-JUERY, CARLUS, DENAT, LESCURE D'ALBIGOIS, SALIES	10	24213	29,50%	24391	0,73%	2%
Zone C : CASTENAU DE LEVIS, MARSSAC SUR TARN, LE SEQUESTRE, ROUFFIAC, TERSSAC	5	7810	9,50%	7940	1,70%	0%
TOTAL	16	81365	100%	81862	0,61%	14,6%

La population légale 2014 applicable au 1er janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est de **81 862** habitants avec une densité moyenne de population de 392 hab./km².

2 COMPÉTENCES EXERCÉES

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est une compétence statutaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi actée à sa création: « En matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, et contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.../... »

2.1 Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2004, les organisations territoriales existantes pour les collectes et le traitement des déchets ménagers ont été maintenues. Dès 2005, la collecte sélective en porte à porte a été étendue à tout le territoire et le regroupement des services de collectes et de traitement a été recherché.

2006 est l'année d'achèvement de la mise en place des collectes sélectives en porte à porte sur ALBI.

2007 est la 1^{ère} année pleine de référence et la collectivité lance des études pour l'optimisation.

Les 1^{ères} actions d'optimisation ont débuté sur 2008 avec la conteneurisation du périmètre de l'ex-SMCCV.

- Périmètre de l'ex-Communauté de Commune de l'Albigeois
- Périmètre de l'ex-SMCCV
- Périmètre de l'ex-SICTOM de Marssac



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce ses compétences sur le territoire de ses 17 communes.

Les trois zones, dont ALBI constitue la zone A à part entière, correspondent à des organisations et niveaux de service différents qui sont maintenus sur chaque territoire.

La volonté de la collectivité d'homogénéiser les services de collecte en place, pour répondre aussi à un besoin d'optimisation, a débuté, en 2008, sur la zone B, et s'est achevée début 2009.

- **Zone A : commune Albi seule - Régie Agglo**
- **Zone B : 11 communes – Régie Agglo**
- **Zone C : 5 communes – Entreprise privée**

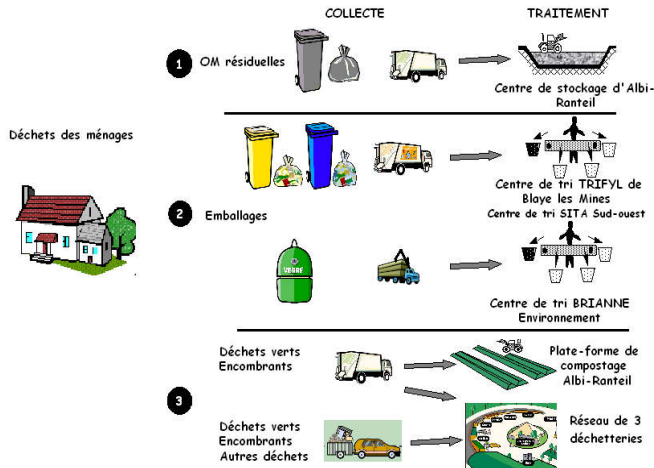
2.2 Répartition des compétences d'élimination des déchets

Compétences exercées	OMR		Verre	Journaux Magazines		Autres emballages		Bio-déchets	compostage individuel	Déchets apportés en déchèterie	Encombrants	Déchets dangereux	Cartons des professionnels	Tous déchets professionnels
Mode d'organisation	AV	PàP	AV	AV	PAP	AV	PAP	PAP	Silos	AV	PAP	AV	PàP	AV
Collecte														
Transfert/Transport														
Traitement														

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

3 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3.1 La Zone A

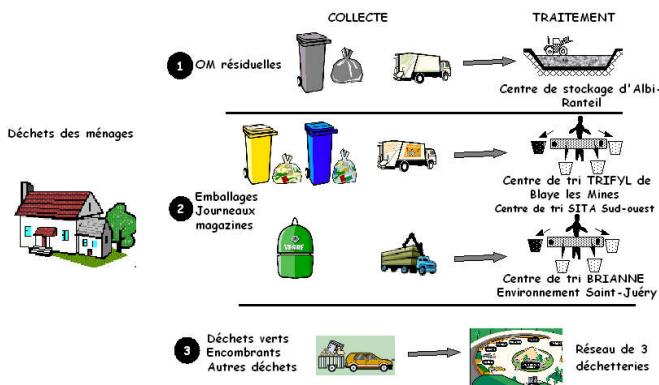


Secteurs et fréquences des collectes

	Centre ville	Couronne	Extérieurs 16 secteurs
Population	4589	4343	40419
OMR	C5	C2	C1
EMR + JMR	C1	C1	C1
Encombrant ⁽¹⁾	C1	C1	C1
Déchets verts ⁽²⁾	C1	C1	C1

Les collectes ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ sont sur appel ; ⁽²⁾ pour les personnes à mobilité réduite. Données de population 2012.

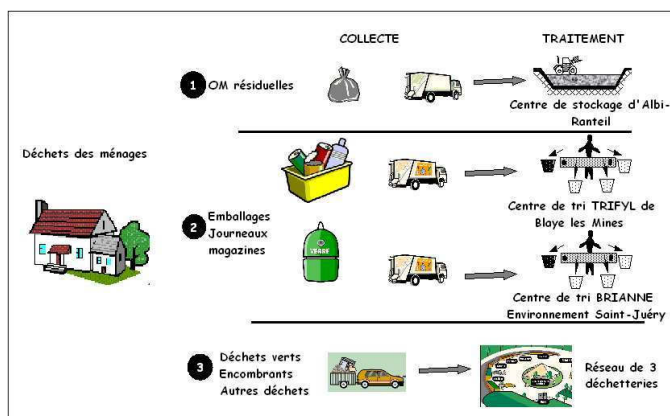
3.2 La Zone B



Secteurs et fréquences des collectes

	Bourgs 3 secteurs	Extérieurs 4 secteurs	Rural 3 secteurs
Population	11756	12635	
OMR	C2	C1	C1
EMR + JMR	C1	C1 ou C0,5	C0,5

3.3 La Zone C



Secteurs et fréquences des collectes

	Les bourgs 4 secteurs	Rural 1 secteur
Population	7940	
OMR collecte combinée	C1	C1
OMR seule	C1	
EMR + JMR Collecte combinée	C1	C1

4 LES MESURES DE PRÉVENTION

■

4.1 Opération de promotion du compostage individuel Depuis l'année 2014, l'agglomération poursuit avec l'éco-organisme DASTRI les opérations qu'elles avaient menées antérieurement sur la collecte spécifique des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). En effet, cet organisme a été créé, dans le cadre de la filière de responsabilité élargie des producteurs, pour financer la collecte et le traitement des DASRI provenant des patients en auto-traitement.

Cela constitue une action de prévention qualitative visant à ne plus constater la présence d'aiguilles, sources d'accidents autant pour la collecte que le traitement des déchets ménagers.



4.2 Opération de promotion du compostage individuel



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a poursuivi l'opération de mise à disposition de composteurs individuels démarrée en 2007.

Ce renforcement du parc déjà en place permet de détourner effectivement de l'enfouissement une part croissante et significative des déchets organiques.

La promotion du compostage individuel (encore appelé à domicile) constitue une action phare de la prévention des déchets.

Le taux de détournement par compostage individuel s'élève à environ 7% (par rapport aux tonnages d'ordures ménagères) représentant une économie potentielle de près de 250000€ annuel pour la collectivité.

4.3 Interventions scolaires

L'éducation reste un levier privilégié d'action et d'éducation pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La cellule relations-usagers maintient les interventions sur le tri et la sensibilisation à la problématique des déchets auprès des scolaires.



4.4 Refus des courriers non désirés



La collectivité encourage le refus des courriers non désirés dans les boîtes aux lettres. Ainsi des autocollants « STOP PUB » ont été édités et sont distribués à la population pour favoriser la prévention des déchets et notamment la maîtrise des quantités de papiers mis sur le marché.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

4.5 Organisation de la collecte des textiles, linges et chaussures



La collecte des textiles constitue une collecte préservante en vue d'activités de réemploi ; en effet, 62% des textiles récupérés sont réutilisés le solde étant dirigés vers le recyclage.

Depuis le 1er janvier 2007, la responsabilité des entreprises vendant en France des TLC (les "metteurs en marché") a été élargie à la prise en charge des déchets issus de leurs produits : c'est la "Responsabilité Élargie du Producteur" (ou R.E.P.).

600 000 tonnes de TLC sont mis en marché en France chaque année, soit près de 10 kilos par an et par habitant. Développer les meilleures conditions pour réutiliser, recycler ou à défaut, valoriser sous d'autres formes les TLC usagés, constitue un enjeu collectif essentiel. En effet, moins de 2 kilos de TLC usagés faisaient l'objet d'une collecte séparée en 2009* et de 2,5 kilos en 2013*. L'objectif est d'atteindre près de 5 kilos par habitant d'ici 2019 (objectif fixé par l'agrément d'Eco TLC pour la période 2014-2019).

En 2016, la collecte de TLC (via le réseau des bornes textiles) sur l'Albigeois est de 225 tonnes représentant un ratio de 2,75 kg/hab.



46 points d'apport volontaire dédiés à la collecte des textiles linges et chaussures (TLC) sont implantés sur le territoire.

Ceux-ci sont mis à disposition par deux opérateurs qui ont conventionnés avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (SRCE et LE RELAIS).

Pour la filière TLC, Eco TLC est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour mettre en œuvre le dispositif. Ses travaux s'inscrivent dans une logique d'implication de l'ensemble des parties prenantes de la filière.



Les TLC collectés qui peuvent être reportés sont donnés ou revendus dans les boutiques des associations caritatives ou sur le marché du vêtement d'occasion, en France et à l'étranger. Ceux qui ne sont pas en assez bon état sont recyclés : transformés en chiffons d'essuyage ou remis à l'état de fibres pour être réintroduits dans la fabrication de nouveaux produits.

En facilitant le déploiement de la collecte sélective des TLC usagés, l'Agglo participe, avec Eco TLC, à la prévention de l'augmentation continue des volumes de déchets ménagers, et à préserver les ressources naturelles.



Le projet proposé par Eco TLC engage la filière textile – du producteur au recycleur en passant par le citoyen – dans une dynamique de progrès. Les actions proposées pour détourner les textiles usagés de la poubelle (sensibilisation au don, soutien à l'innovation, promotion des dispositifs de collecte, etc.) ont des impacts positifs sur le plan environnemental (réduction des déchets), économique (croissance durable pour les activités de récupération et de valorisation) et social (création d'emplois).

Communauté d'agglomération de l'albigeois

4.6 Indicateurs globaux de prévention

	2010 (année de référence)	2016	2017	Évolution n/n- 1 en %	Évolution 2010/2017 en %
Quantités de déchets ménagers et assimilés produits (Inertes compris) – DMA en tonnes	52 345	52 403	52 713	+0,6 %	0,70%
Ratio par hab.	659 kg	644 kg	644 kg	0,00%	-2,27%
Quantités d'ordures ménagères et assimilés produites – OMA en tonnes	28 170	28 656	28 878	0,77%	-2,26%
Ratio par hab.	355 kg	352 kg	352 kg	0 %	-0,84%
Quantités d'ordures ménagères résiduelles produites – OMR en tonnes	21 716	22 431	22 609	0,79 %	3,03%
Ratio en kg/hab.	273	276	276	0,00%	1,09 %
Quantités de déchets évités par compostage individuel en tonnes	1 371	1 644	1 705	3,71%	24,36%
Ratio en kg/hab.	17	20	21	5,00 %	23,50 %
Taux de valorisation (hors Inertes)	34,58 %	36,28 %	38,45 %	3,92%	6,57%

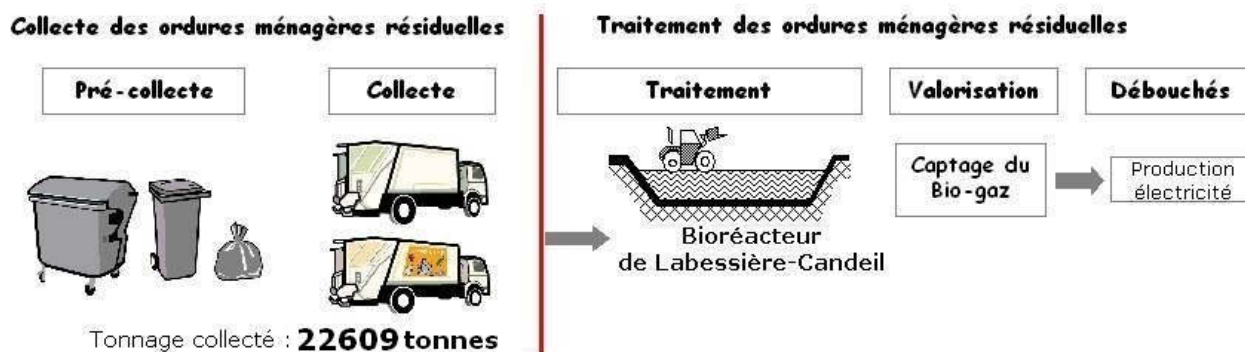
Les quantités totales de déchets produites sur le territoire et gérées par l'agglomération sont plutôt stables à +0,6 % par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets et baissent de 0,96 % si on considère le ration par hab.

Les quantités de déchets évités par compostage individuel augmente grâce au nombre de composteurs placés chez les particuliers (+3,7 % de tonnes évitées).

Le taux de valorisation global des déchets progresse de 3,92 % en 2017 par rapport à l'année précédente et de 6,57 % sur la période 2010/2017.

5 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie auprès de 91% de la population. Les 9% restant sont assurés par une entreprise privée.



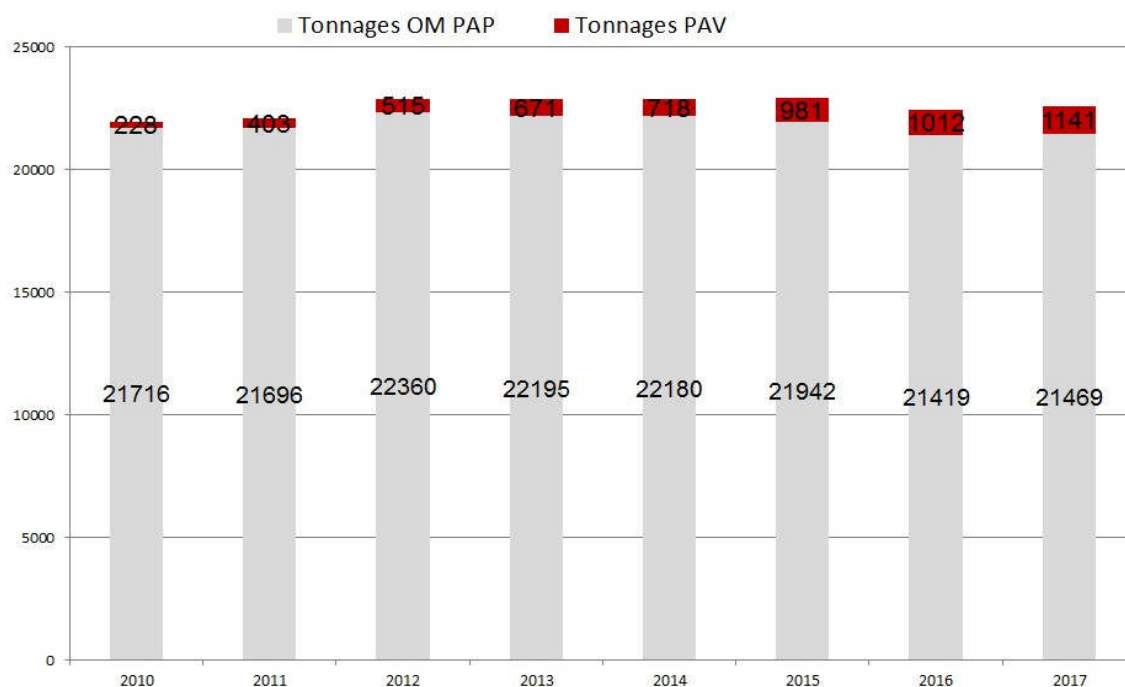
5.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles

5.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles

	Habitants desservis	Tonnes collectées	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution ratio n/n-1 (%)
Collectes en Régie (PAP + PAV)	73922	20445	276	0,00%
Collectes Entreprise privée (PAP)	7940	2164	272	-0,40%
Totaux	81862	22609	276	0,00%

Les tonnages totaux collectés en 2017 sont en légère hausse par rapport à l'année précédente (+0,8%) tandis que le ratio par hab. Est stable à 276 kg/hab.

5.3 Évolution des tonnages



Communauté d'agglomération de l'albigeois

2005 : lancement des collectes sélectives. Les ordures ménagères résiduelles baissent de 12,43%.

2009 : baisse confirmée des OMR (- 3,5 %) et consolidée par l'impact de la crise économique.

2010 : hausse de 2,6% des OMR collectées, reprise niveau 2008 faussée par tonnages de fin 2009 qui ont été collectés en 2010 (mouvement social de décembre 2010).

2012 : hausse de 3% des tonnages (zone A : +4% ; zone B : -0,2% ; zone C : +1,7%)

2013 : les collectes en porte à porte baissent de 0,7% tandis que celles des points d'apport volontaire augmentent de 30%.

2014 : baisse de 1% des OMR, les tonnages de PAV progressent de 7,5%.

2015 : stabilité des OMR à +0,1%, les tonnages de PAV progressant de 36%.

2016 : baisse de 2,5% des quantités d'ordures ménagères résiduelles, les tonnages collectés en apport volontaire progressant de 3%.

2017 : stabilité extrême des ordures ménagères collectées en porte à porte tandis que l'apport volontaire progresse de 13% en quantités collectées

5.4 Données détaillées sur les zones de collecte

	Secteurs	Habitants desservis	Fréquence (Jours de collecte)	Contenant	Tonnages collectés en 2017	Total tonnages	Ratio par habitant (kg/hab/an)
Collecte en porte à porte	Zone A centre ville	4 589	C5 (lundi au samedi)	Sac	2 252,87	14 096,38	491
	Zone A couronne	4 343	C2 (mardi et samedi)	Bac	932,42		215
	Zone A extérieurs (16)	40 419	C1 (lundi au vendredi)	Bac	10 911,08		270
	Zone B Les bourgs (3)	11 756	C2 (lundi au samedi)	Bac ou libre	3 306,92	5 208,45	281
	Zone B extérieur et rural	12 635	C1 (lundi au vendredi)	Bac ou libre	1 901,53		150
	Zone C Prestations de services par entreprise	7 940	C1 ou C2 (lundi mardi jeudi vendredi)	Sac ou libre	2 163,70	2 163,70	273
Collecte en apport volontaire	Toutes zones	81 862	PAV OM	Sac	1 140,87	1 140,87	14

5.5 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte



Début 2009, la zone B en C1 est conteneurisée ainsi que PUYGOUZON et SAINT-JUERY passées de C2 en C1 en ordures ménagères.

La conteneurisation est une des pistes d'optimisation mise en œuvre à partir de 2008 couplée avec un passage généralisé en collecte hebdomadaire sur tout le territoire. Elle s'est poursuivie en 2010 sur la zone C. Seule ALBI est maintenue encore avec cinq collectes en centre ville et deux pour la 1^{ère} couronne.

Fréquences de collectes

	C2A	Observations
OMR C1	68%	Territoire non aggloméré important
OMR C2	26%	Centres bourgs
OMR C5	6%	Centre historique très dense d'Albi

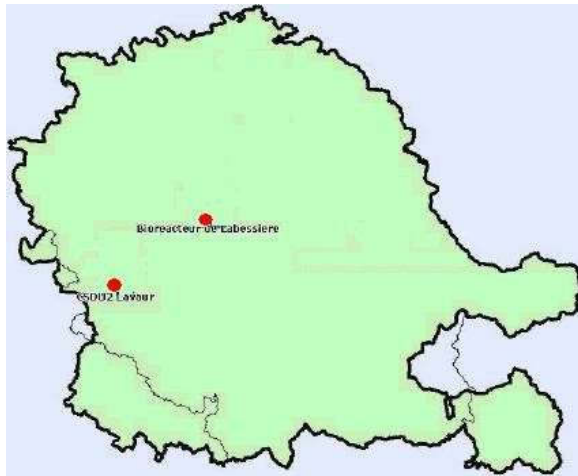
OMR C1, C2 ou C5

OMR C1

OMR C1

Communauté d'agglomération de l'albigeois

5.6 Présentation des unités de traitement dans le Tarn



Le département du Tarn ne compte plus que 2 unités de traitement des ordures ménagères résiduelles en 2011 (Bioréacteur de Labessière Candeil et CSDU de Lavour).

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par le bioréacteur de Labessière Candeil dont l'exploitant est le syndicat mixte départemental Trifyl avec qui la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a conclu un marché en 2012.

 Périmètre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers du Tarn

5.7 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil

Bioréacteur de Labessière Candeil	
Maître d'ouvrage et exploitant	Trifyl
Capacité autorisée de stockage	180 000 T/an
Tonnages Agglo enfouis	27 944 tonnes
Part des tonnages Agglo	15,00%
Traitement des rejets	Export des lixiviats en station d'épuration industrielle



5.8 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement

Nature déchets enfouis	Tonnages enfouis année n	% total	Tonnages enfouis année n-1	% n/n-1
OMR	22609	81,40%	22431	0,80%
Refus de tri*	516	1,40%	412	25,24%
Encombrants PAP	43	0,10%	32	34,37%
Encombrants déchetteries	2159	6,10%	1671	29,20%
Encombrants Pro	1214	6,10%	1220	-0,49%
Balayage**	1403	4,90%	1395	0,57%
Total	27944	100%	27161	2,88%

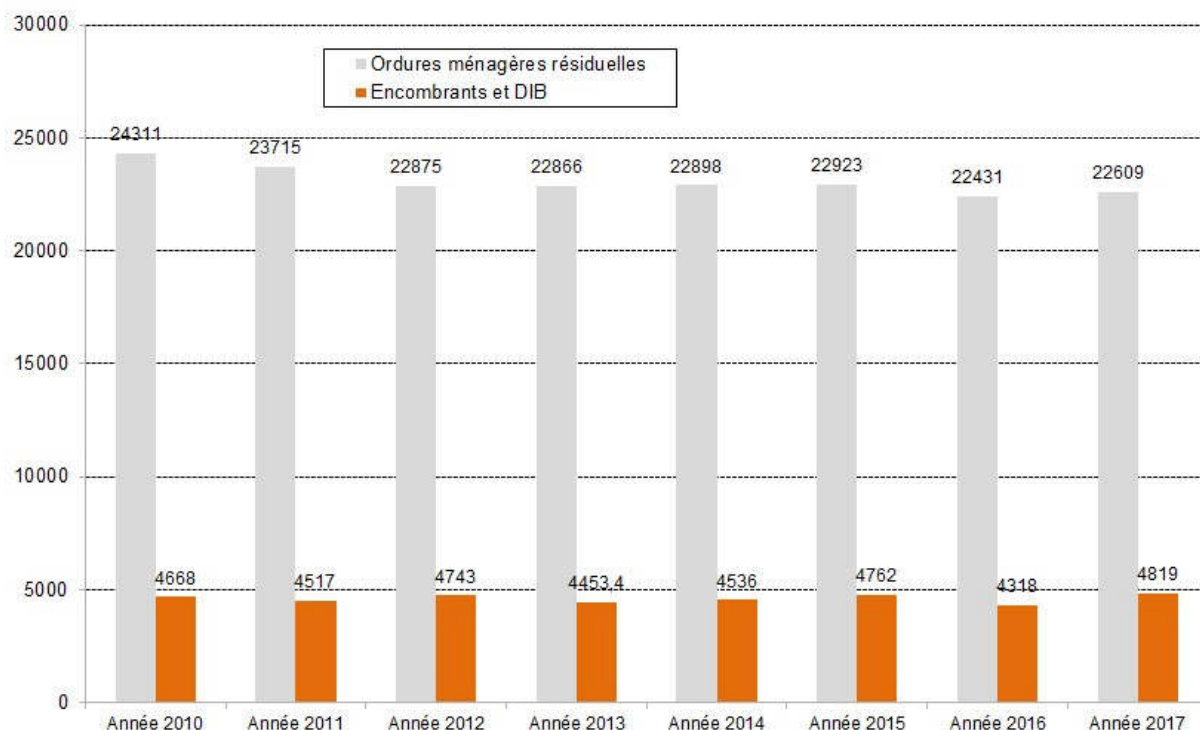
La collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur la commune d'Albi et sur rendez-vous, ceci expliquant les faibles tonnages en jeu.

*Refus de tri enfouis directement par Trifyl à Labessière-Candeil (non comptabilisé dans le total)

**Déchets de balayage et des marchés de plein air de l'ensemble de l'agglomération.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

5.9 Évolution des tonnages enfouis au CSDND ALBI – RANTEIL ou pris en charge sur le site de Ranteil pour transfert vers Labessière Candeil (à partir de novembre 2010)



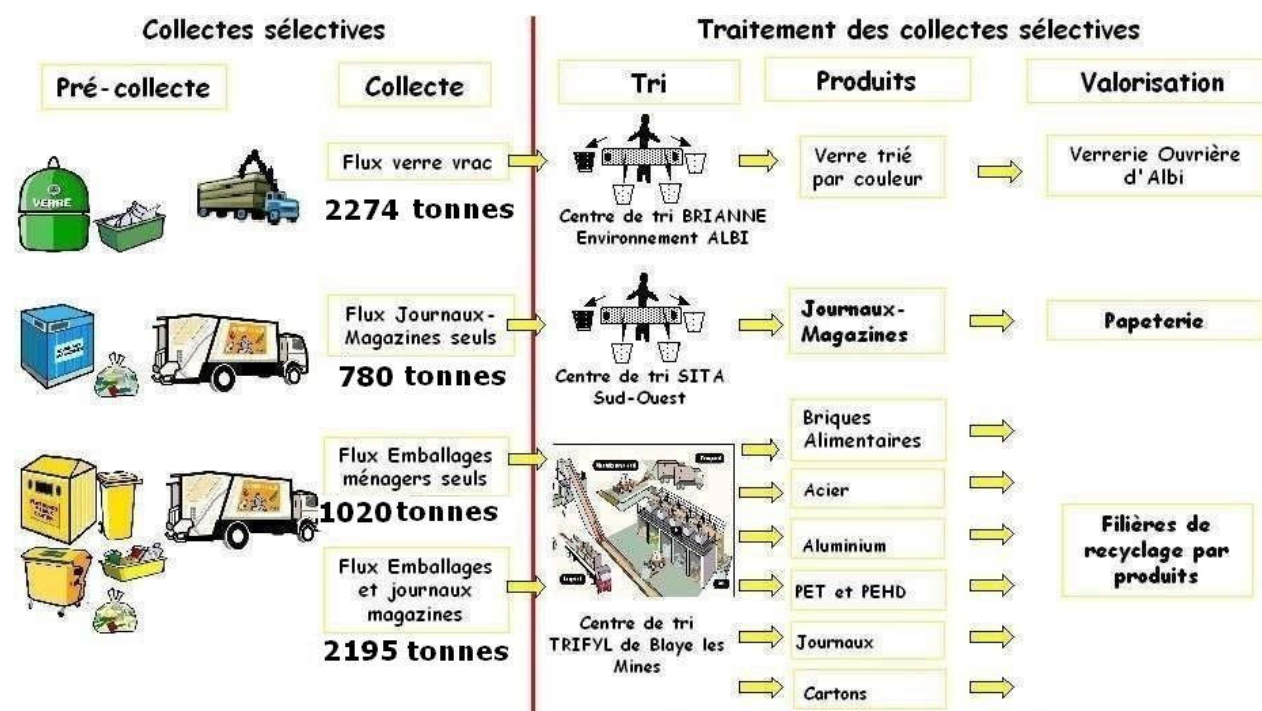
La rubrique « Autres » est constituée par les encombrants des déchetteries, les déchets de voiries, balayage et marchés de plein air.

Observations

Le total des déchets pris en charge en 2017 et destinés à l'enfouissement est en hausse de 2,5 % essentiellement en raison du tout venant pris en charge à la déchetterie de St-Juéry (reprise d'exploitation au 1er janvier 2017).

6 FILIÈRES EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise les collectes sélectives hors verre en régie auprès de 91% de la population ; les 9% restant sont en prestations de service avec l'entreprise COVED sur le territoire de la zone C. Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis avril 2010.



6.1. Organisation de la filière des emballages ménagers

6.2. Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers

	Secteurs	Flux verre				Flux JRM seuls (journaux, magazines)				Flux EMR seuls (emballages)				Flux EMR avec JMR (journaux + emballages)			
		Modalités de collecte				Modalités de collecte				Modalités de collecte				Modalités de collecte			
		Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour
Zone A	Centre ville	AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Sac jaune	1	J
	Extérieurs	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac bleu	1	L-Ma-M-J-V-S	PAP	Sac jaune	1	L-Ma-M-J-V-S	-	-	-	-
Zone B	Zone B1	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac bleu	0,5	M - V	PAP	Sac jaune	0,5	M - V	-	-	-	-
	Zone B2	AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Sac jaune	1	M - J - V
Zone C		AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Caissette	1	L - Ma - J - V

100 % du verre est collecté en apport volontaire.

61,9% de la population est en collectes sélectives bi-flux porte à porte fréquence hebdomadaire et 7,6% en fréquence bimensuelle.

30,5% de la population est en collectes sélectives mono-flux porte à porte avec une fréquence hebdomadaire.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

Particularités et évolutions :

L'installation de dispositif de collecte sélective en conteneurs enterrés se poursuit au gré des besoins spécifiques liés au type d'habitat desservi.

Au 31 décembre 2017, le territoire compte 236 (+15%) points d'apport volontaire enterrés répartis de la façon suivante :

- ▲ Emballages et papiers : 68;
- ▲ Verre : 58 ;
- ▲ Ordures ménagères résiduelles : 102

L'ensemble de ces équipements sont répartis sur 89 sites au sein des 16 communes de l'agglomération.



INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRÉS
(QUARTIER DE CANTEPAU - ALBI)

6.3. Données sur les collectes des emballages ménagers

	Habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages en sortie année n	Ratio par habitant (kg/hab/an)		% n/n-1	Fourchette nationale ratio collecte	
Flux 1 Verre AV	81862	AV	2274	27,8		2,20%	25	
Flux 2 JRM seuls	51904	PAP	780	15	33,4	-6,20%	AV : 16	PAP : 25
Flux 3 EMR seuls	51904	PAP	1020	19,6		12,60%	AV : 8	PAP : 16
Flux 4 EMR plus JRM	29958	PAP	1992	66,49		-5,70%	AV : 24	PAP : 41
Flux 5 EMR plus JRM	81862	PAV	203	2,5		0,00%		
Total	81862	-	6269	76,6		0,10%	AV : 34-64 PAP : 61-98	

AV : apport volontaire;PAP : porte à porte

Le verre :

En 2017, les tonnages de verre progressent de 2,9 %.

Le bilan depuis l'année de référence 2011 fait état d'une augmentation des quantités annuelles collectées de 18,5 %. Le programme d'amélioration lancé en 2012 (densification et renouvellement des colonnes à verre) continue à produire des effets sur les tonnages collectés et valorisés.

Le parc de colonnes à verre installées s'élève à 241 sur l'ensemble du territoire soit une densité de 29,4 colonnes pour 10 000 habitants (soit un point verre pour 340 habitants).

Environ 60 colonnes supplémentaires restent encore à installer pour atteindre l'objectif fixé en 2011 à un point verre pour 272 habitants.

Le total des emballages papiers ménagers :

L'ensemble des tonnages de collecte sélective y compris le verre sont en hausse de 0,7 % (ratio par habitant stable à 76,6 kg).

Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.4 Moyens de la collecte sélective



Pour assurer les collectes sélectives en bi-flux (collecte séparée des emballages et des papiers), la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est dotée de deux bennes sélectives bi-compartmentées.

Dans le contexte actuel, où 67% de la population est en collecte sélective porte à porte bi-flux, ces deux véhicules tournent à plein temps sur 6 jours hebdomadaires. Les collectes sélectives porte à porte mono-flux sont assurées avec des BOM classiques.

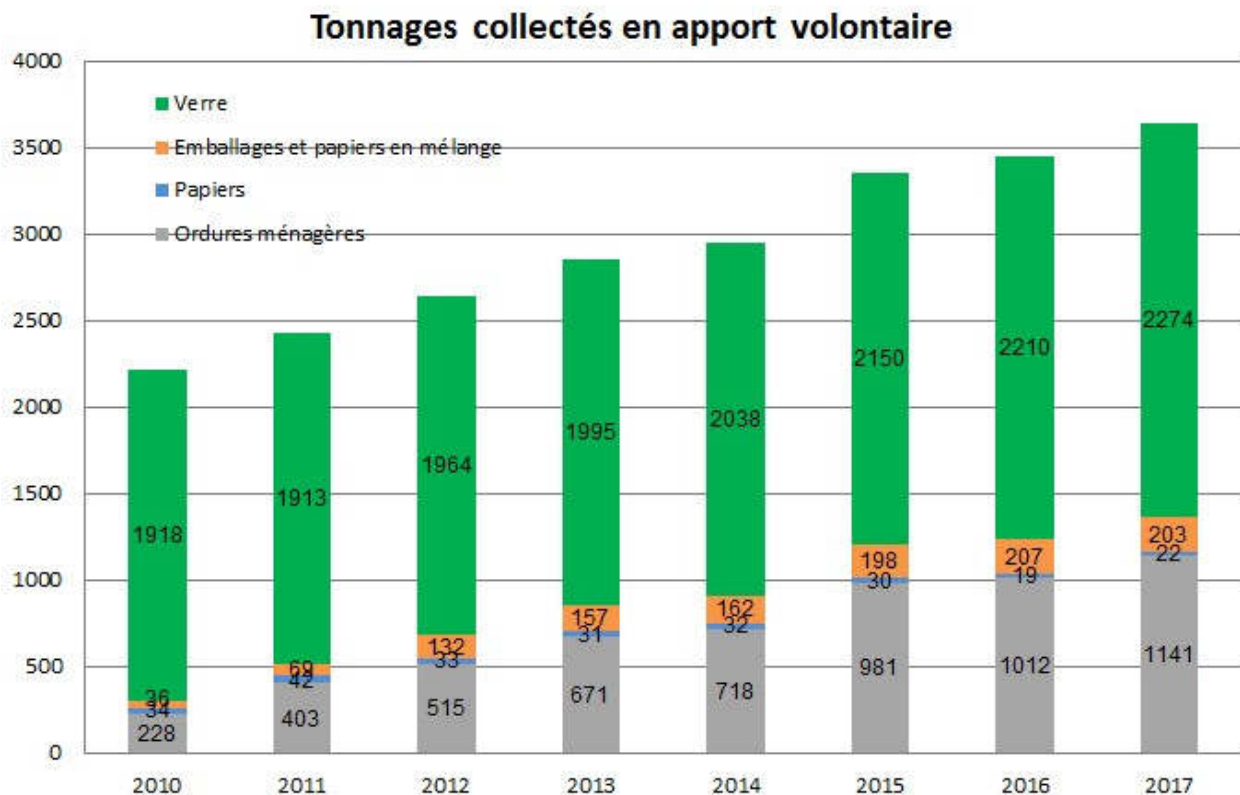
Le vidage des conteneurs de regroupement enterrés et semi-enterrés est assuré par le secteur Traitement du service Gestion des déchets avec un camion-grue spécifique.

← Ci-contre, vidage d'un conteneur enterré

Infos Service : Collecte en point d'apport volontaire

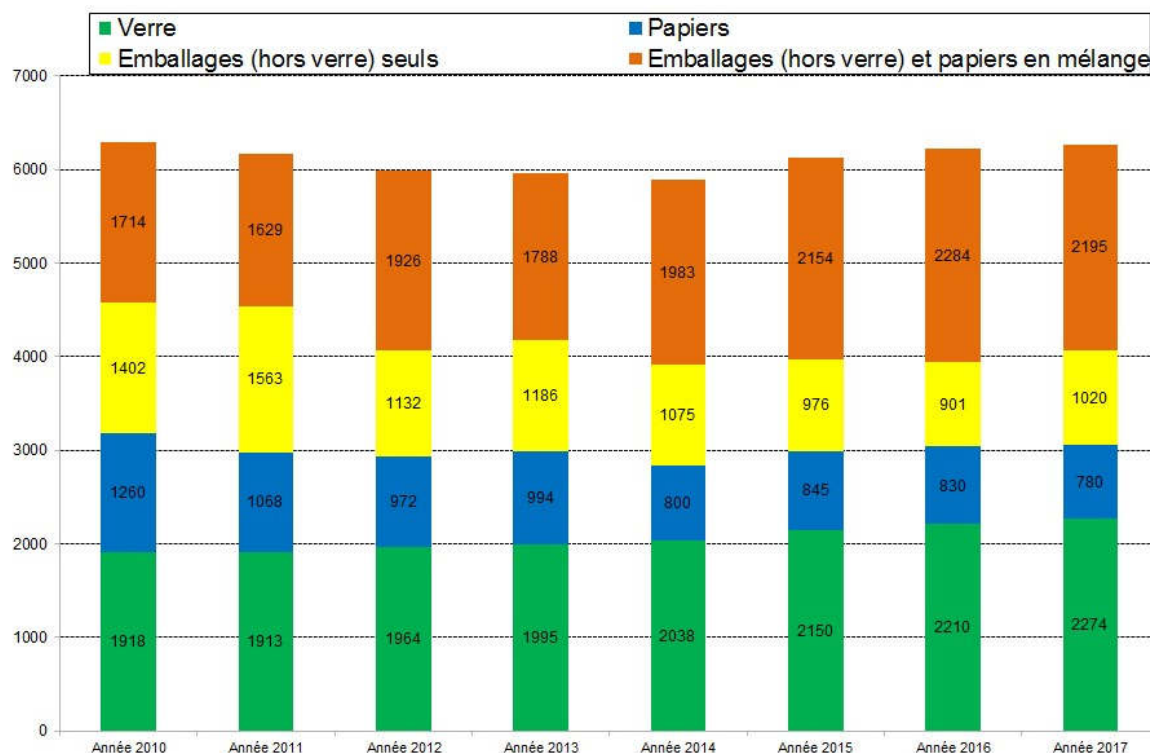
En 2017, la collecte sélective hors verre en apport volontaire a produit 225 tonnes d'emballages et papiers collectés en camion grue dans 76 points ; cela représente aujourd'hui 7% des tonnages d'emballages et papiers collectés (hors verre).

Le programme d'équipements de l'habitat collectif dense mené en partenariat avec Tarn Habitat permet notamment une meilleure desserte de ces zones en matière de collecte sélective des emballages et papiers.



Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.5 Évolution des performances des collectes sélectives



2014 : baisse des tonnages papiers de 20%.

2016 : baisse des tonnages papiers (stop-pub et modes de consommation) et une hausse des emballages collectés (y compris le verre qui progresse de 15,2% par rapport à 2010).

2017 : baisse des tonnages papiers (stop-pub et modes de consommation) et une hausse des emballages collectés (y compris le verre qui progresse de 15,2% par rapport à 2010).

6.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux

Ratios 2017

Ordures ménagères et assimilés (OMA) = ordures ménagères résiduelles + collecte sélective des emballages et papiers	352,8 Kg/hab/an
Emballages et journaux triés	76,6 Kg/hab/an
Taux de recyclage	21,71%

Faits significatifs

Le gisement total des ordures ménagères et assimilés est très stable en 2017. Les ordures ménagères résiduelles sont en baisse à -2,1%.

La collecte des déchets emballages et papiers recyclables est également stable à 0,1% mais en détail on observe une poursuite de la baisse des tonnages de papiers (-6%) et encore une amélioration pour la collecte du verre (+2,8%).

Le taux de détournement de la collecte sélective sur le des déchets ménagers s'élève à 21,71%.

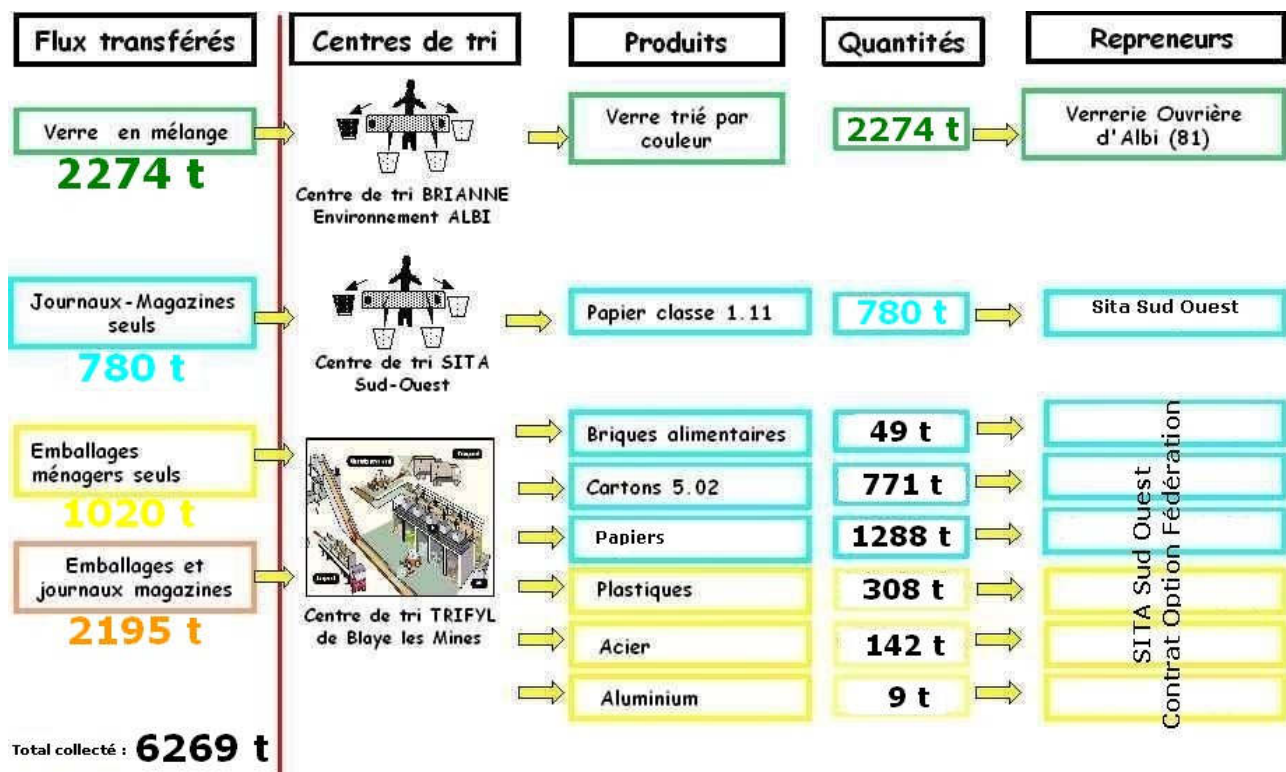
Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.7 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure le transport de ses collectes sélectives vers les différents centres de tri par l'intermédiaire du centre de transfert installé sur le site de RANTEIL à Albi.

Centre de transfert ALBI - RANTEIL		Station de transfert réservé à la régie de collecte
Maître d'ouvrage	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Exploitant	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Arrêté d'autorisation	En date du 22 juillet 2010	
Technique utilisée	Déversement gravitaire sans compactage et approvisionnement par fonds mouvants alternatifs (FMA)	
Particularités	Bâtiment entièrement fermé Toiture photovoltaïque	

6.8 Synoptique du tri et de la valorisation des collectes sélectives



Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.9 Fiche signalétique du centre de tri de Blaye les Mines



Centre de tri de Blaye les Mines	
Maître d'ouvrage	TRIFYL
Exploitant	TRIFYL
Capacité	15000 T/an
Caractéristiques techniques	Fosse, cabine de pré-tri, crible en étoile, électro-aimant, 2 lignes de tri, alvéoles de stockage, presse à balles et stockage des balles
Traitement des refus de tri	Enfouissement au centre de stockage de déchets non dangereux de Labessière Candeil

6.10 Données sur le tri des collectes sélectives

Produits	Tonnages valorisés										Taux de refus moyen
	Papier 1.11	Gros de magasin	Carton 5.02	Briques 5.03	Flaconnages plastiques	Acier	Aluminium	Verre	Films plastiques	Refus de tri	
Centre de tri BRIANNE Environnement SAINT-JUERY (81)	-		-	-	-	-	-	2274	-		0 %
Centres de tri TRIFYL BLAYE LES MINES (81)	874,27	413,4	771,2	49,19	308,17	142,22	9,16	-	61,86	516,01	16,05%

Les 16,05 % de refus moyen correspondent à 516 tonnes cumulées aux centre de tri de Blaye les Mines et centre de tri de Labruguière sur 3214 tonnes de tonnes entrantes.

6.11 Particularités et évolutions

En 2017, l'ensemble des flux de collecte sélective est stable mais le verre continue à progresser à +2,8% (ratio par habitant de 27,8 kg.

Les tonnages de papiers collectés séparément en porte à porte s'établissent à hauteur de 780 tonnes sur l'ensemble du territoire et ont diminué de près de 8% depuis 2015.

Plus de 60% des tonnages de matériaux triés en centre de tri sont constitués par des fibreux (papiers et cartons).



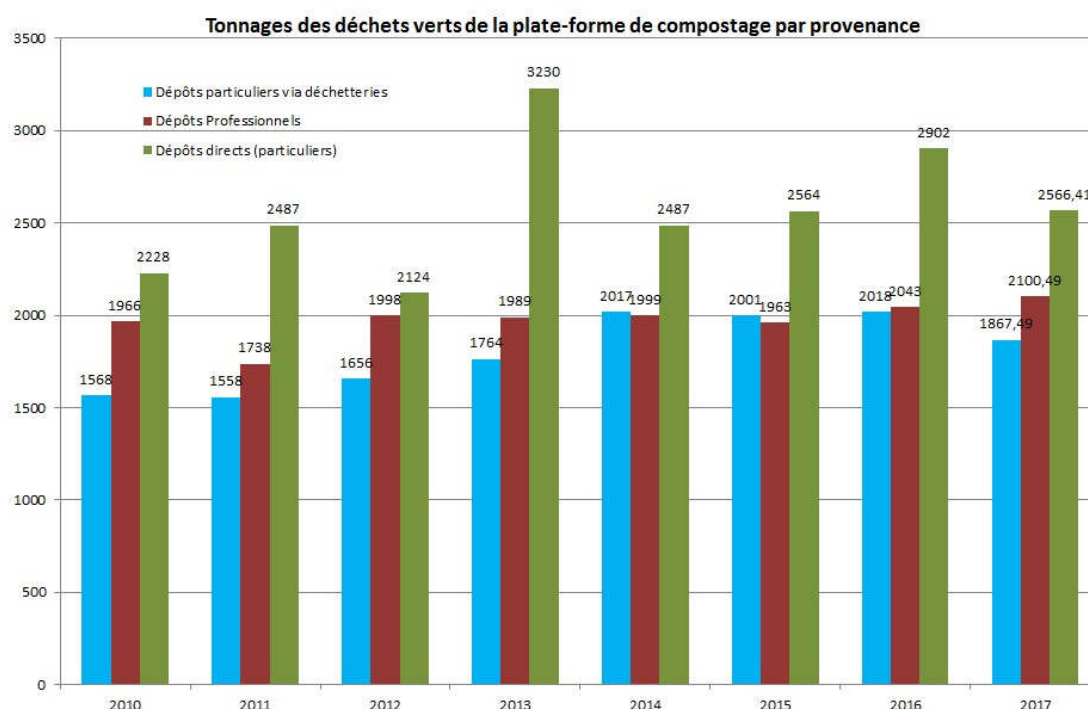
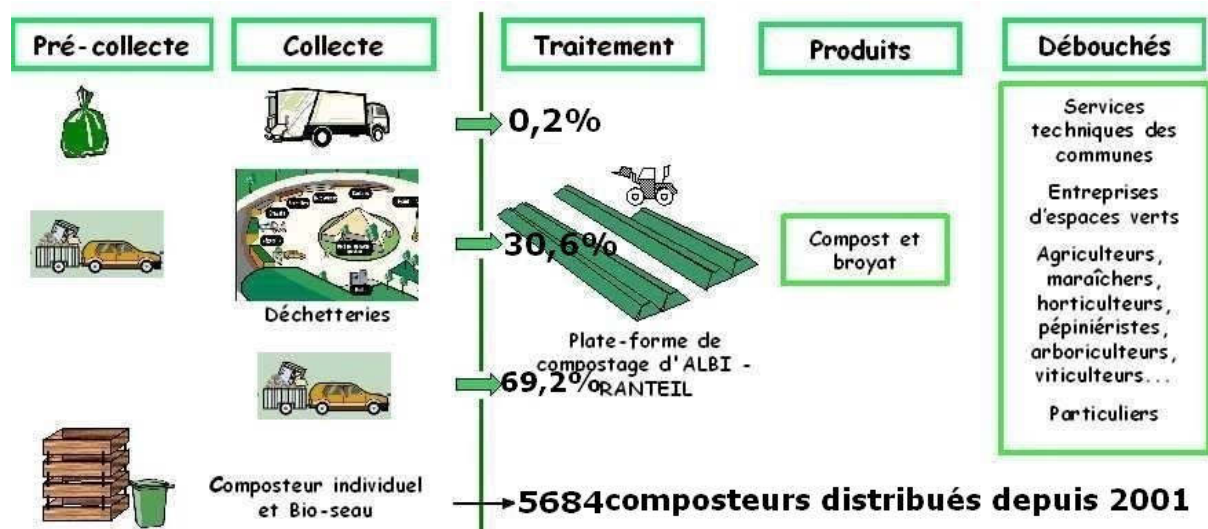
Faits significatifs

Les collectes sélectives ont une qualité globale stable et des tonnages en hausse par rapport à l'année précédente.

7 FILIÈRES BIODÉCHETS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise en régie une collecte de déchets verts en porte à porte sur ALBI sur appel auprès des personnes à mobilité réduite. La population de tout le territoire peut aussi déposer les déchets verts dans trois déchetteries et accéder à la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL. Enfin, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois continue de promouvoir la pratique du compostage individuel.

7.1 Organisation de la filière des bio-déchets



Communauté d'agglomération de l'albigeois

7.2 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL

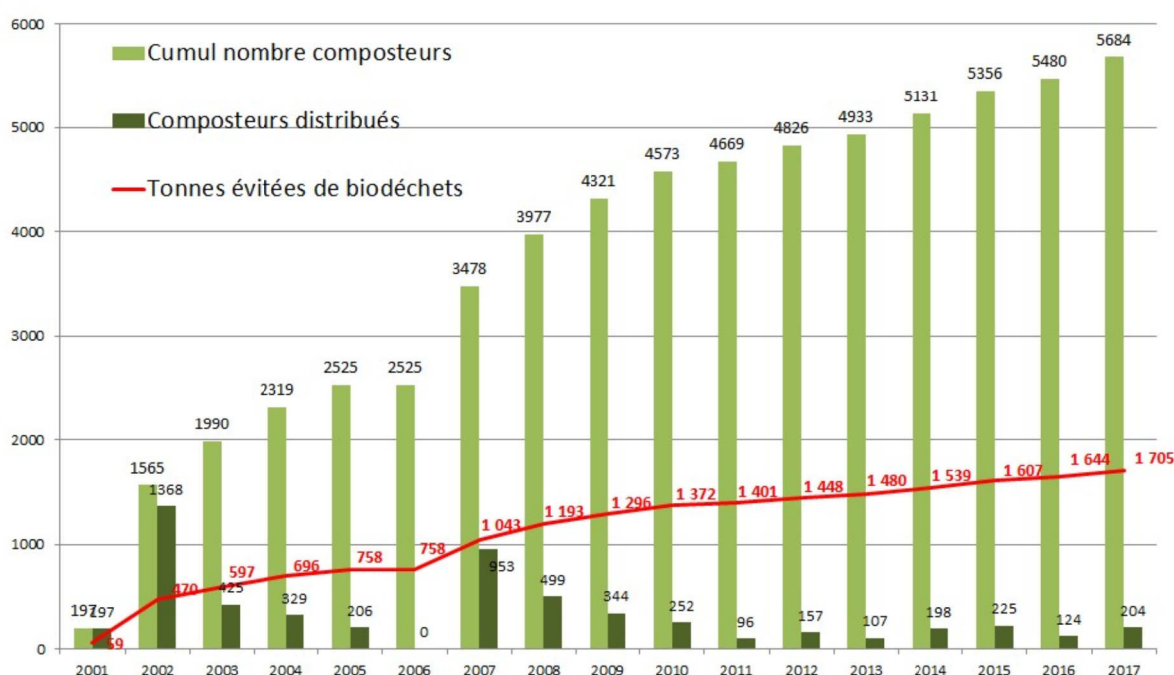
Plate-forme de compostage d'ALBI - RANTEIL	
Maître d'ouvrage	Régie
Exploitant	SEDE Environnement
Tonnages autorisés	10 000 T
Tonnage traité 2017	6963 tonnes
Part C2A ménages	71,00%
Technique utilisée	Broyage, compostage en andains, criblage



7.3. Compostage individuel

En 2017, 204 kits de compostage supplémentaires ont été distribués (composteur + seau de pré-collecte des déchets alimentaires + guide du compostage).

Depuis l'année 2007 que la Communauté d'agglomération promeut le compostage individuel en proposant des composteurs à prix réduit, ce sont 3159 composteurs qui ont été distribués ; dès 2001, le SITOMA avait déjà engagé la démarche en proposant le même dispositif sur le territoire. Ainsi en 15 ans, ce sont 5684 composteurs qui ont été proposés conduisant à un taux d'équipement d'environ 15 % (sur ménages fiscaux) satisfaisant pour ce genre d'opération. En outre, cela conduit à l'évitement d'environ 1705 tonnes de déchets qui, sans ce dispositif, auraient dû être collectés et traités (économies d'environ 380 000 € annuels en coût de collecte et de traitement).



Évolution du nombre de composteurs distribués sur le territoire et tonnages de biodéchets évités (chiffres en rouge).

8 LES DÉCHETTERIES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dispose de trois déchetteries sur son territoire.



La déchetterie de SAINT-JUÉRY dessert les habitants situés à l'Est de l'agglomération correspondant à 17 % de la population ; l'exploitation de la déchetterie de Saint-Juéry à l'Est a été reprise depuis le 1er janvier 2017 (précédemment gérée par TRIFYL)

La déchetterie de Gaillaguès reçoit les habitants majoritaires d'ALBI, plus LESCURE et CASTELNAU DE LEVIS, soit 48% de la population ;

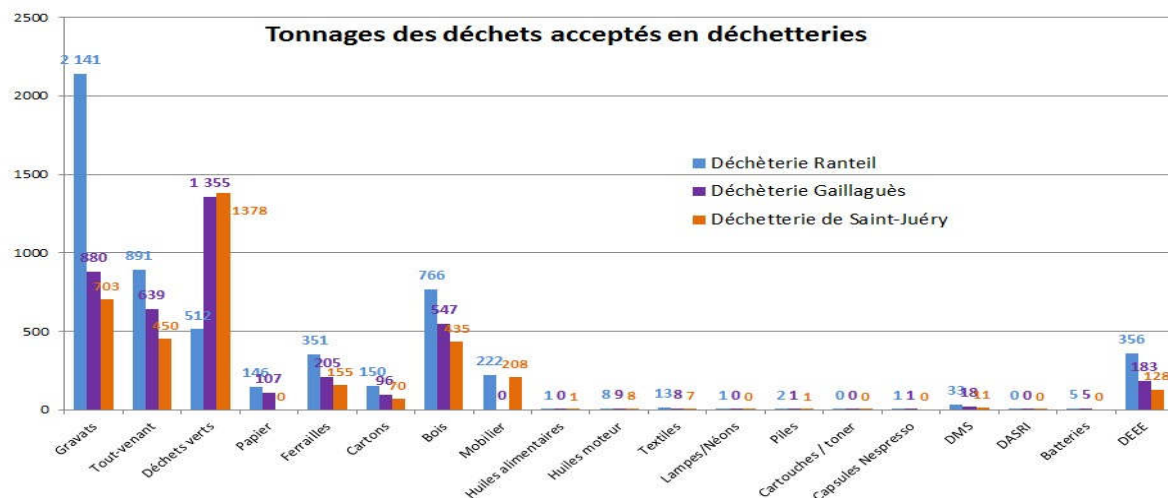
La déchetterie de Ranteil draine un périmètre Ouest, Sud et Sud-Est équivalent à 35% de la population.

- Zone de chalandise de la déchetterie de Gaillaguès
- Zone de chalandise de la déchetterie de Saint-Juéry
- Zone de chalandise de la déchetterie de Ranteil

8.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries

Collecte	Produits acceptés	Repreneurs	Traitement
 Apports en déchetteries	Tout venant 2202 t	Trifyl	Enfouissement
	Gravats : 3021 t	ARR	Recyclage
	Ferrailles : 711 t	BRIANE Environnement	Tri et recyclage
	Cartons : 316 t	COVED	Recyclage
	Déchets verts 3246 t	Régie	Plate-forme de compostage ALBI - RANTEIL
	Bois : 1747 t	PAPREC	Tri et valorisation
	Textile : 29 t	LE RELAIS	Tri et recyclage
	Huiles 3 t	Carmausine de récupération + Oleo recycling	Recyclage ou valorisation
	DEEE : 667 t	ECOSYSTEMES	Démontage et Valorisation
	Piles 4,4 t	COREPILE	Recyclage
	Batteries 10,4 t	ETS MIQUEL	Recyclage
	DMS et emballages souillés 61 t	ECODDS + TRIADIS	Traitement et incinération
	Papiers 253 t	SITA SUD OUEST	Recyclage
	Mobilier 430 t	ECOMOBILIER	Recyclage

Communauté d'agglomération de l'albigeois



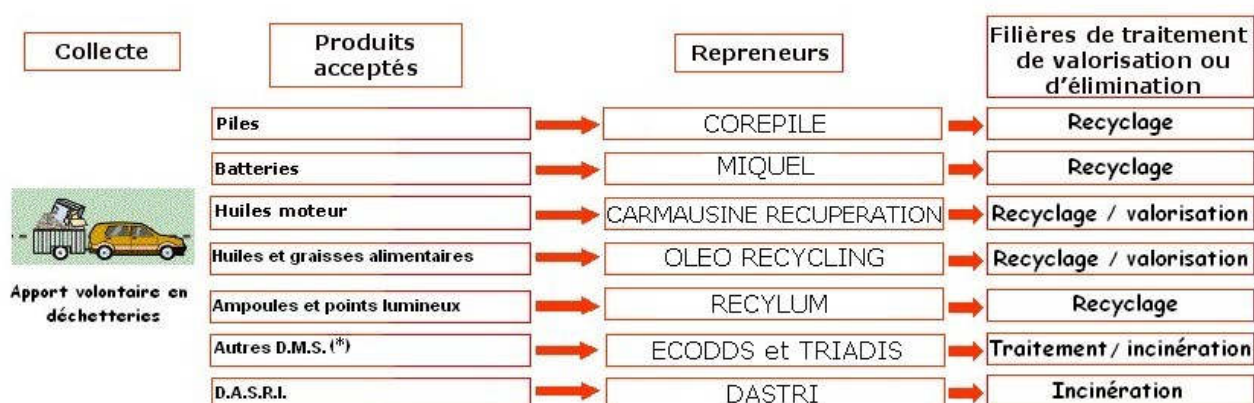
Nombres de visites en 2017 : Ranteil: 64 415 ; Gaillaguès : 66 984 ; Saint-Juéry : 55 000 ; soit plus de 186000 visites au sein des trois déchetteries du territoire.

Infos Service : Déchetteries

Les trois déchetteries de l'agglomération ont reçu 13211 tonnes de déchets des ménages de l'agglomération, soit une diminution de 2,5 % des tonnages recueillis par rapport à 2016 (Ranteil -12,5%, Gaillaguès +8,3% et Saint-Juéry -18,5%). Le ratio collecté est de 161 Kg/hab./an, le ratio de la part valorisée s'élevant à 61,5 Kg/hab./an (hors gravats).

Ce mode de gestion prend en charge 24% du total des déchets ménagers produits sur le territoire avec un taux de valorisation performant de 76 % (hors gravats) sur les matériaux entrants.

8.2 Organisation de la filière des déchets dangereux des ménages



(*) Acides, bases, produits phytosanitaires, colles, vernis, peintures, solvants, diluants, leurs emballages, produits pâteux ou solides non réactifs, produits inconnus, aérosols autres que ménagers ou d'hygiène ;

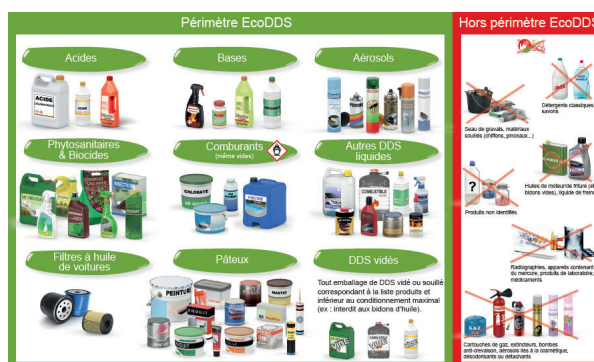
Communauté d'agglomération de l'albigeois

8.3 Tonnages et repreneurs des déchets dangereux

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année n	Ratio par habitant (kg/hab./an)	Tonnages expédiés année n-1	Variation n/n-1
Piles	COREPILE	4,4	0,05	5,38	-18%
Batteries	MIQUEL (81)	10,44	0,12	13,58	-23%
Huiles usagées moteur	CARMAUSINE DE RECUPERATION (81)	24,78	0,3	29,61	-16%
Huiles et graisses alimentaires	OLEO RECYCLING (31)	2,93	0,04	2,19	34%
Ampoules et points lumineux	SAS RECYCLUM (75)	1,76	0,02	2	-12%
Cartouches/toner		0,63	0,01	0,49	28%
Autres D.M.S.	ECODDS et TRIADIS SERVICE (31)	61,2	0,74	87,64	-30%
D.A.S.R.I.	DASTRI	0,4	0,01	0,46	-13%
TOTAL		106,54	1,3	141,35	-25%

La collecte en déchetteries et le traitement des déchets dangereux présentant un risque pour l'environnement, les biens et les personnes sont assurés par le biais des déchetteries. En 2017, le ratio par habitant et par an est en baisse à 1,3 kg/hab./an. (-17%).

Le contrat signé avec la société agréée Eco-DDS permet dans le cadre d'une filière élargie de responsabilité du producteur de financer intégralement la collecte et la valorisation des



catégories de déchets situées dans le périmètre du contrat (voir schéma ci-dessous).

8.4 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement

Les déchets de soins à risque infectieux font l'objet de puis la fin de l'année 2013 d'un contrat avec la société **DASTRI** dans le cadre du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) qui permet de financer au niveau national la filière de collecte et de traitement des déchets par les producteurs.



Depuis novembre 2013, les officines font appel au dispositif national pour l'approvisionnement en contenants, les patients en auto-traitement pouvant, au choix, utiliser les points de collecte définis (dont les deux déchetteries de l'agglomération).

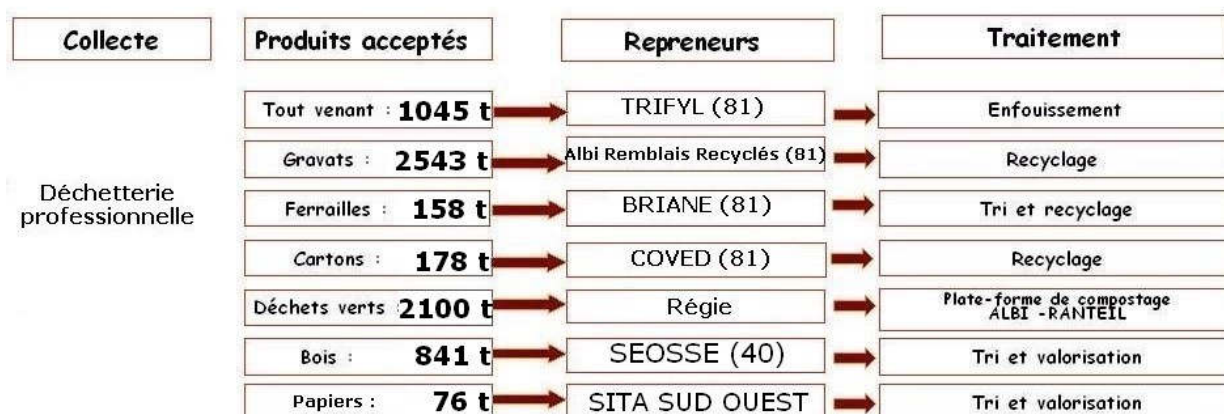
9 LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

La déchetterie professionnelle de RANTEIL permet de prendre en charge certains déchets des activités du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce dispositif est une solution pour les entreprises, qui mettent en place progressivement leurs propres filières directes de reprise / valorisation et, d'autre part, pour les petites entreprises, les artisans et autres petits commerces, producteurs de déchets d'activités (néanmoins assimilables aux déchets ménagers) qui ne peuvent être pris en charge par les collectes en porte à porte.

Le tissu économique de l'agglomération, riche de PME et PMI ainsi que d'activités individuelles, est le pourvoyeur largement majoritaire des apports de déchets non ménagers sur la déchetterie professionnelle de Ranteil.

Par ailleurs, des déchets assimilés aux déchets ménagers (déchets non ménagers) sont également pris en charge lors des collectes en porte à porte, néanmoins le règlement de collecte en vigueur prévoit une limitation hebdomadaire du volume pris en charge à 750 litres pour les déchets non inertes et non dangereux collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

9.1 Organisation des filières de déchets non ménagers



9.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers



Déchetterie professionnelle de Ranteil

Les déchets des professionnels reçus sur le site d'ALBI - RANTEIL en 2017 représentent 6941 tonnes soit une diminution de 15 % par rapport à l'année précédente. Le tout venant enfoui, avec 1045 tonnes, est en baisse de 14%, la réception de gravats diminuant aussi à hauteur de -31 %.

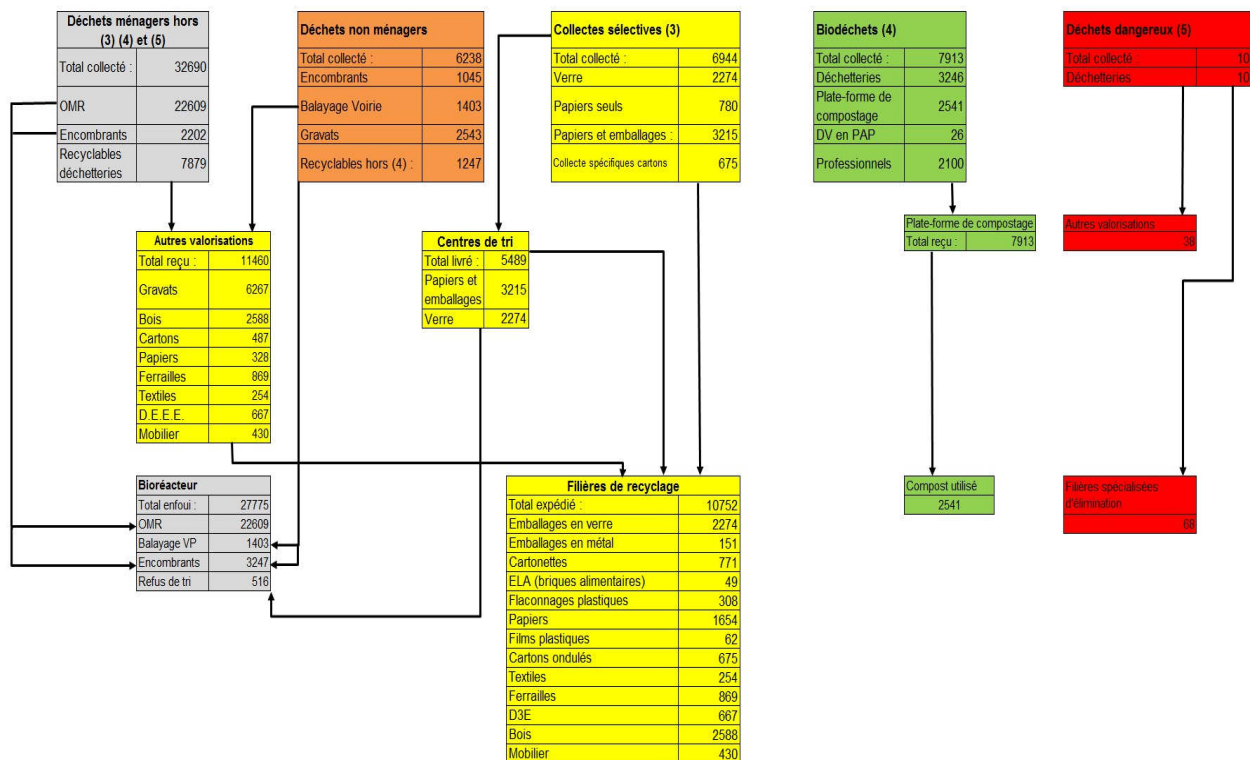
Le taux de valorisation global des matériaux (hors gravats) s'élève à 76 %.

La tarification professionnelle en vigueur encourage la valorisation des matériaux par l'effet dissuasif du tarif des déchets non valorisables.

10 BILAN

Le synoptique de synthèse ci-dessous présente un bilan de tous les déchets par flux, origine, en collecte et traitement et dont la production est imputable au territoire de l'agglomération.

10.1 Synoptique de la collecte et du traitement des déchets



10.2 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire

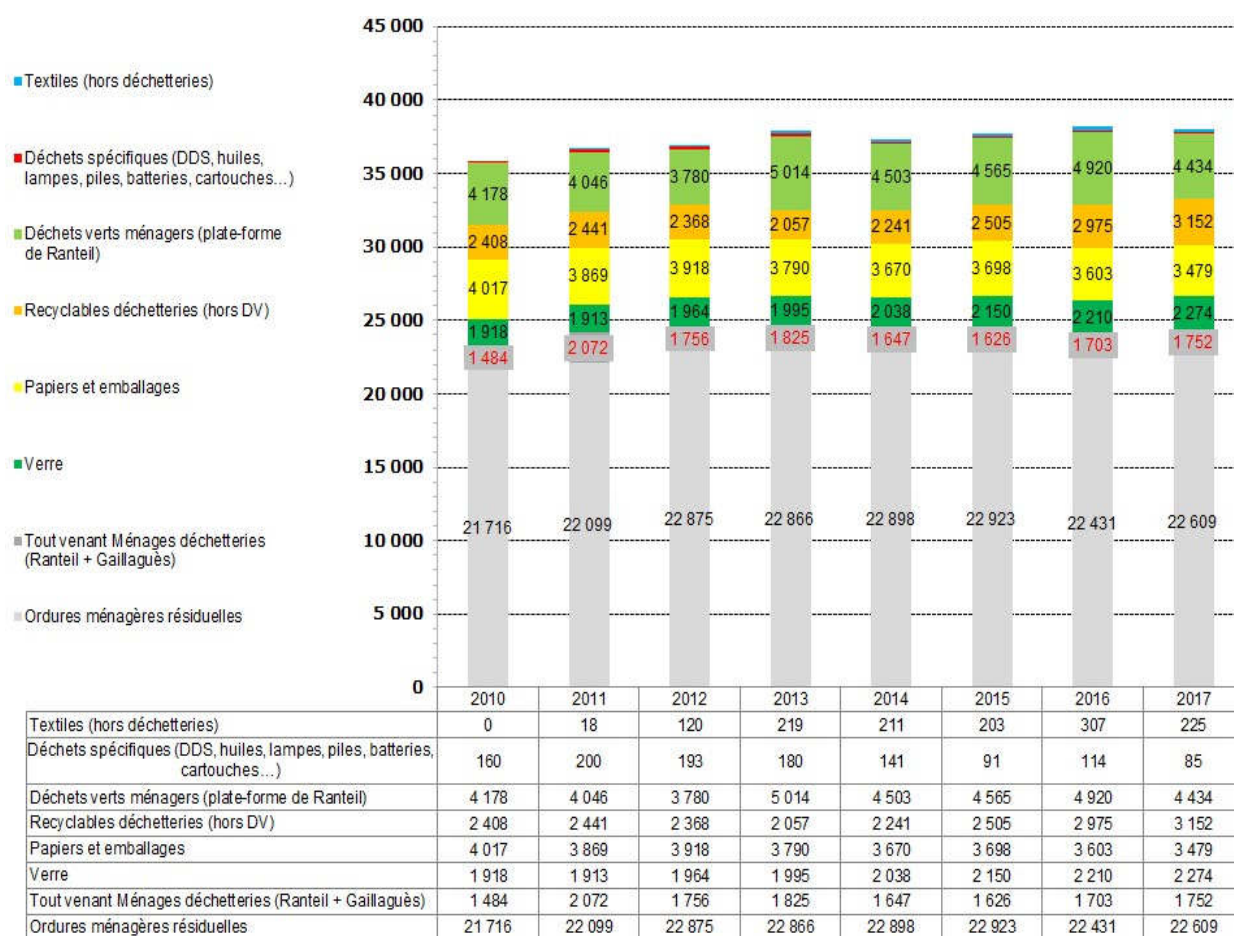
Tonnages de déchets collectés	Tonnages Année n	% / total	kg/hab
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	22 609 t	42,9%	276
Inertes des ménages enfouis	3 724 t	7,1%	45
Verre	2 274 t	4,3%	28
Emballages et papiers	3 995 t	7,6%	49
Déchets verts des ménages	5 812 t	11,0%	71
Recyclables ménages en déchetteries	4 155 t	7,9%	51
Encombrants déchetteries et PAP	2 202 t	4,2%	27
Déchets dangereux	107 t	0,2%	1
Textiles des ménages hors déchetteries (PAV textiles)	225 t	0,4%	3
Déchets non ménagers	7 610 t	14,4%	93
Total des tonnages collectés	52 713 t	100,0%	644

Ainsi **45103 tonnes** (soit 85 % du total) sont issues de la gestion des déchets des ménages incluant néanmoins les déchets professionnels collectés par le biais des collectes en porte à porte.

Les ménages produisent 551 kg/hab. De déchets en 2017 dont 64 % sont collectés en porte à porte et 27 % sont collectés via les déchetteries et la plate-forme de compostage.

10.3 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM et ERM	Déchets verts	Encombrants	Autres déchets	Déchets dangereux	Totaux
Mode de collecte	Porte à porte	AV	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte Déchetteries et compostière	Déchetteries et porte à porte	Déchetteries	Déchetteries	-
Tonnages totaux collectés	22 609	2 274	3 995	5 812	2 202	8 104	107	45 102
Part / total en %	50,13%	5,04%	8,86%	12,89%	4,88%	17,97%	0,24%	100,00%



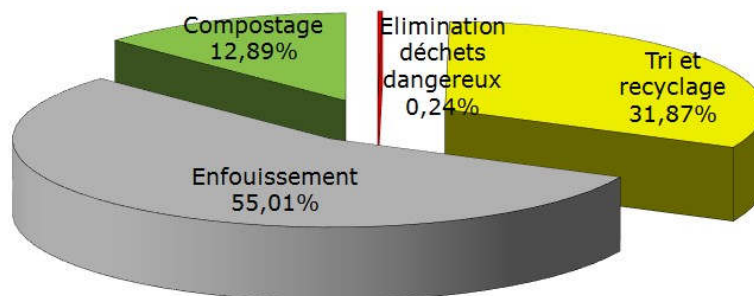
Constat et évolutions

Le graphique ci-contre prend en compte tous les déchets d'origine ménagère (tous modes de collecte confondus), pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

En 2017, la production globale de déchets ménagers par habitant diminue de 3,5% par rapport à 2016. Les ordures ménagères résiduelles sont stables à 276 kg/hab. Tandis que les déchets recyclables valorisés (tous flux et modes de collecte) diminuent également à -3%.

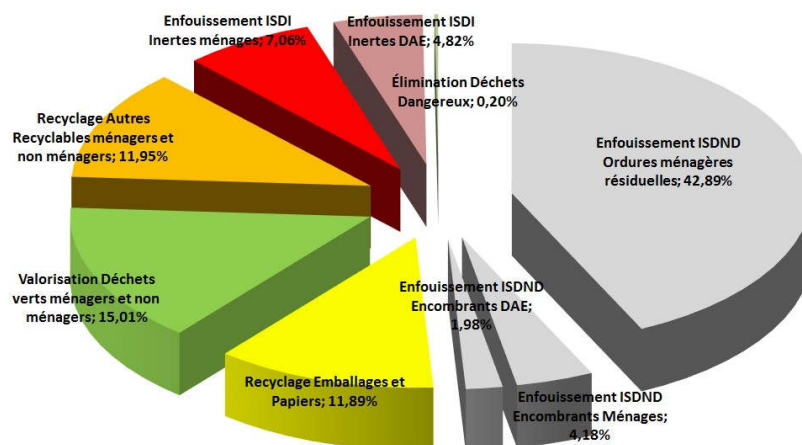
10.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM seuls	EMR seuls	JRM + EMR	Déchets verts	Encombrants	Inertes	Autres déchets valorisables	Déchets dangereux	Totaux
Nature de la valorisation	Bioréacteur	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Compostage	Bioréacteur	Enfouissement Inertes	Tri et recyclage	Elimination	-
Tonnages totaux collectés	22 609	2 274	780	1 020	2 195	5 812	2 202	3 724	4 380	107	45 103
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	2 210	830	901	2 284	4 920	0	0	5 704	0	16 849
Taux de collecte en vue d'une valorisation	37,36%										



10.5 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés

Total		Enfouissement ISDND			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Enfouissement ISDI		Élimination
		Ordures ménagères résiduelles	Encombrants Ménages	Encombrants DAE	Emballages et Papiers	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Inertes ménages	Inertes DAE	Déchets Dangereux
Habitants	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862
Tonnes	52713	22 609	2 202	1045	6 269	7 913	6 302	3 724	2543	107
kg/hab.	644	276	27	13	77	97	77	45	31	1
Part / total en %		42,89%	4,18%	1,98%	11,89%	15,01%	11,95%	7,06%	4,82%	0,20%



Constat et évolutions

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 38,85 % en 2017 pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés ; il est à noter que les 42,89% de déchets enfouis sont traités par le procédé du bioréacteur et font l'objet d'une valorisation énergétique partielle.

11 INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives, le transfert, le traitement et le tri à travers sa régie directe ainsi qu'un opérateur public et une entreprise privée.

11.1 Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets

	Régie Agglo	Collecte des ordures ménagères résiduelles Collectes sélectives JRM et EMR hors verre
	COVED-Midi Atlantique	Collecte des ordures ménagères résiduelles Collectes sélectives JRM et EMR Collecte du verre en porte à porte
	Reprise en régie directe depuis le 31 août 2012.	Post-exploitation- CSDND - RANTEIL Exploitant centre de transferts ALBI - RANTEIL Exploitant déchetteries Ranteil et Gaillagües Exploitant plate-forme compostage ALBI - RANTEIL Enfouissement ordures ménagères déchets assimilés Transfert des collectes sélectives Collecte du verre en apport volontaire
	TRIFYL	Exploitant du centre de tri de Blaye les Mines Exploitant de la déchetterie de Saint-Juéry Tri des collectes sélectives JRM et EMR

■ Collectes COVED
 ■ Collectes en régie Agglo

11.2 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
TRIFYL	Traitement des déchets ménagers résiduels	Marché public de 4 ans	2085
TRIFYL	Tri des emballages et papiers issus de la collecte sélective	Marché public de 4 ans	555
SEDE Environnement	Exploitation de la plate-forme de compostage	Marché public de 1 an renouvelable 3 fois	184
COVED Midi-Atlantique	Collectes diverses : • Ordures ménagères résiduelles ; • Collectes des emballages et papiers en porte à porte.	Marché public de 4 ans	503
PLASTIC OMNIUM	Lavage et maintenance des conteneurs enterrés grands volumes	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	28
SRA SAVAC	Lavage et maintenance des ascenseurs à bacs	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	9

11.3 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats

Nom de l'entreprise	Nature de la fourniture	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
PTL (PLASTIQUE ET TISSAGES DE LUNERAY)	Fourniture de contenants souples (sacs) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	96
PLASTIC OMNIUM	Fourniture d'équipements enterrés de collecte en apport volontaire	Marché annuel à bon de commande renouvelable 3 fois	158
	Fourniture de contenants rigides (bacs roulants) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	126

11.4 Principaux investissements

Nature de l'investissement	Montants en K€ TTC	Répartition en %
Achat de contenants de collectes	126	18,00%
Grosses réparations véhicules	110	16,00%
Équipements enterrés de collectes	155	22,00%
Acquisition d'un véhicule polybenne pour la collecte en déchetterie	138	20,00%
Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères pour la collecte (BOM25)	170	24,00%
Total	699	100%

En 2017, les principaux investissements se concentrent sur les renouvellements de véhicules nécessaires à la collecte des déchets.

11.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes

Le montant des produits s'élève à 557 745 €H.T.

11.6 Coût et financement du service

Indicateurs économiques collecte et traitement	en K€	en €/hab
Charges liées aux collectes et aux traitements (coût complet TTC)	11 076,08	135,30
Recettes industrielles : vente de matériaux, de compost, d'énergie,...	1 122,80	13,72
Coût technique du service	9 953,28	121,59
Soutiens des sociétés agréées : Eco-Emballages, Adelphi,...	714,55	8,73
Coût total du service public à la charge de la collectivité	9 238,73	112,86

Constat et évolutions

Les recettes et soutiens de l'année couvrent 16 % des charges du service. Le coût global de fonctionnement progresse de 3,46 % en raison principalement des nouvelles dépenses de fonctionnement liées à la reprise d'exploitation de la déchetterie de Saint-Juéry (+150 k€) et l'évolution à la hausse des charges de traitement des ordures ménagères (+70 k€).

Coût complet par zone		Coût OMR en k€	Coût sélectif en k€	Amortis. & Emprunts en k€	Total charges en k€	Recettes en k€	Coût à charge en k€	Coût en €/ hab.
Territoire	Opérateurs							
Zone A	Régie, Trifyl	3655,71	1877,49	1424,86	6957,86	1114,22	5843,64	118,41
Zone B	Régie, Trifyl	1510,44	893,21	688,97	3092,62	546,77	2545,85	104,38
Zone C	COVED, Trifyl	513,45	290,28	221,87	1025,6	176,36	849,24	106,96
Totaux		5679,6	3060,98	2335,5	11076,08	1837,35	9238,73	112,86

Total rendu aux communes sur Attribution de Compensation : 20,12€/hab. en 2017 (montant fixe).

Constat et évolutions

Le produit de la TEOM croît de 3,7 % tandis que le coût technique augmente de 3,4%. Le niveau de

	2016		2017	
TEOM perçue auprès des usagers	11265 k€	138 €/hab.	11574 k€	141 €/hab.
Coût complet	8847 k€	108,74 €/hab.	9239 k€	112,86 €/hab.

recettes reste élevé à 1837 k€.

12 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en matière d'emploi est de privilégier les personnels permanents pour assurer le service.

Les équipages de collecte sont composés d'un chauffeur et deux ripeurs qui utilisent le parc de 18 véhicules spéciaux (camions-bennes) aux normes les plus récentes. Le secteur Collecte du service Gestion des déchets dessert ainsi 12 communes du territoire du lundi au samedi.

Le secteur Traitement organise les transferts de déchets vers les exutoires de traitement, la collecte en apport volontaire (colonnes à verre et conteneurs enterrés) ainsi que l'exploitation de divers équipements comme les déchetteries, la plate-forme de compostage ainsi que la station de transfert.

La post-exploitation (suivi trentenaire et surveillance) de l'ancien site de stockage de déchets non dangereux est également assurée.

12.1 Caractéristiques des personnels de collecte des déchets

Emplois 2017	EFFECTIFS Effectif au 31/12/2017	STATUT			
		Titulaires	Contractuels	Emplois aidés	Saisonniers
TOTAL Emplois	83,55	75	7	0	1,6
Agent Collecte	60,4	53	6	0	1,4
Agents Traitement	12,15	11	1		0,2
Mécanicien	1	1			
Agents relations usagers	3	3			
Agents administratifs	2	2			
Encadrement intermédiaire	2	2			
Cadres	3	3			

Le recours aux saisonniers est réalisé pendant 8 semaines pour la collecte à raison de 9 agents tandis que le secteur Traitement emploie 1 saisonnier pendant les deux mois d'été.

En 2017, l'effectif permanent a été renforcé par des contractuels représentant 7 équivalents temps pleins sur l'année ; ces agents assurent les remplacements des agents en maladie ainsi que des agents reclassés.

12.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité

Les bennes sont équipées de systèmes performants de levage qui ont montré leur efficacité en terme de réduction de la pénibilité et donc des accidents de travail. La généralisation, à tout le territoire, de la conteneurisation est donc aussi une mesure de sécurisation de la manutention pour tous les ripeurs.

Les principales améliorations obtenues résident néanmoins dans le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères qui apporte un confort et une sécurité accrue pour l'ensemble du personnel tout en permettant une productivité plus élevée.



13 BILAN ET PERSPECTIVES

13.1 Bilan 2017

L'adaptation du service à l'habitat vertical pour une collecte optimisée et une amélioration des performances de tri sélectif est poursuivie avec la poursuite de la desserte sur le quartier de Lapanouse (15 conteneurs enterrés installés en 2017).

Le plan d'amélioration de la collecte du verre (desserte systématique de ce flux sur les projets d'implantation et augmentation de la densité de colonnes) est poursuivi avec des effets bénéfiques sur les tonnages collectés en hausse de 2,8 % ; le ratio global atteint 27,8 kg/hab., soit une progression de 15,3 % du ratio de collecte par habitant depuis l'année 2010.

Les efforts en matière de prévention sont maintenus (promotion du compostage individuel, réduction des papiers à la source...) et renforcés par l'engagement de l'Agglo dans la démarche « Territoires Économes en Ressources ».

Cet engagement s'est traduit par la réalisation d'une étude de préfiguration menée au 2e semestre 2017.

L'agglomération a réalisé une quarantaine d'entretiens avec des acteurs du territoire, associations, entreprises et relais professionnels. Ces entretiens ont permis d'identifier les actions réalisées, les attentes des acteurs et les actions potentiellement réalisables.

Des ateliers ont également été organisés les 13 et 14 novembre 2017.

Consacrés aux synergies inter-entreprises, au secteur du BTP et aux biodéchets, ils ont permis de nouer des liens avec les acteurs du territoire, et d'envisager des actions à inscrire au programme.

En 2015, la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a fixé des objectifs nationaux de réduction et de valorisation des déchets. Notre Agglomération, en charge des compétences «développement économique» et «gestion des déchets», a décidé d'apporter une contribution locale à l'atteinte de ces objectifs nationaux. Elle a répondu à un appel à projet de l'ADEME «Territoires économes en ressources» qui lui permet d'engager un projet ambitieux et réaliste d'économie circulaire sur son territoire pour générer moins de déchets et gaspiller moins de ressources.

La première étape du programme d'actions couvrira la période 2018-2020.

13.2 Perspectives 2018

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

- ✧ Poursuivre l'adaptation du service à l'habitat vertical pour une collecte optimisée et une amélioration des performances de tri sélectif ;
- ✧ Engager les premières conteneurisation pour la collecte sélective dans un objectif d'amélioration des conditions de travail des agents et pour anticiper l'extension des consignes de tri plastiques qui sera rendue obligatoire en 2022 ;
- ✧ Poursuivre le plan d'amélioration de la collecte du verre ;
- ✧ Poursuivre la modernisation des outils de gestion afin d'augmenter l'adaptabilité du service face aux enjeux d'évolution de la population et de nécessaire rationalisation du service (géolocalisation, logiciels de suivi des tournées...) ;
- ✧ Lancement du programme d'actions d'économie circulaire comprenant notamment la mise en œuvre du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) réglementaire.

14 TABLEAUX DE BORD DE SYNTHÈSE

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	Territoire semi-urbain
17 communes	208,85 Km ²
81 862 habitants	392 Habitants/Km ²
43641 logements dont 1072 résidences secondaires	14,56% d'habitat vertical (plus de 10 logements)

15.1 Les dispositifs de collecte

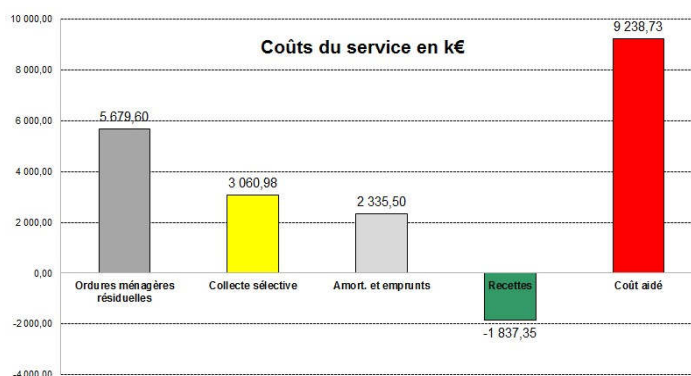
	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages et JRM	Bio-déchets ménagers	Autres Recyclables	Déchets ménagers inertes	Encombrants ménagers	Déchets Dangereux	Déchets non ménagers
Habitants desservis	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862	-
Modes de collecte		porte à porte et apport volontaire	porte à porte et apport volontaire	3 déchèteries + compostière + porte à porte	3 déchèteries + PAV textiles	3 déchèteries	2 déchèteries + porte à porte	2 déchèteries	Quai DIB+ plates-formes
Fréquence de collecte		C1, C2 et C5 centre ville ALBI	C 0,5 ou C1	-	-	-	-	-	-
Contenants		Sac et bac	Sac, bac, caisse	-	-	-	-	-	-
Tonnages collectés en T/a	52713	22609	6269	5812	4380	3724	2202	107	7610
Tonnages collectés en kg/hab./an	644	276	77	71	54	45	27	1	93

15.2 Les dispositifs de traitement

	Total	Enfouissement					Recyclage	Valorisation	Recyclage	Élimination
		OM résiduelles	Encombrants des ménages	Déchets non ménagers enfouis	Déchets inertes des ménages	Déchets inertes non ménagers	Emballages et JRM	Bio-déchets ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Déchets Dangereux
Nombre d'habitants desservis	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862	81862
Tonnages traités en T/an	52713	22609	2202	1045	3724	2543	6269	2250	11964	107
Tonnages traités en kg/hab./an	644	276	27	13	45	31	77	27	146	1

15.3 Les données économiques

	Tous Déchets ménagers
Coût complet (k€)	11076,08
Dont amortissements et emprunts	2335,5
Recettes industrielles, soutiens, aides (k€)	1837,35
Coût aidé du service public (k€)	9238,73
Coût aidé du service public (€/hab.)	112,8



15.4 Les données environnementales

	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages avec verre et JRM	Autres déchets des ménages	Déchets non ménagers
Évolution tonnages collectés année n/n-1	-2,92%	0,79%	0,70%	-3,20%	-14,35%
Taux de valorisation (%)	34,70%	0%	91,77%	62,70%	55,80%

Le taux de valorisation global des déchets pris en charge par l'agglomération atteint 48,3%.